

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 30 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille huit, le 27 Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José DANIEL, Président.</p> <p>Date de convocation : 19 Septembre 2008</p>
<p><b>PRESENTS :</b> Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Didier CHOUPE, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p><b>ABSENTS :</b> -</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Thierry PIMOUGUET</p>	
<p align="center"><b><u>OBJET :</u></b></p> <p align="center"><b><u>Modification des dates du contrat de travail de l'agent d'animation du Pôle des savoir-faire</u></b></p>	<p>Le Président rappelle que le 28 juin 2008, le Conseil l'a autorisé à recruter Isabelle SALVUCCI en qualité d'agent d'animation du Pôle des savoir-faire. Son contrat de travail devait débuter le 1<sup>er</sup> Octobre 2008 pour une durée de trois mois et pour un temps hebdomadaire de 17 heures.</p> <p>Considérant des raisons d'organisation et de stratégie, il apparaît nécessaire de décaler d'un mois le début du contrat de travail d'Isabelle SALVUCCI.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accepte</b> de modifier les dates du contrat de travail d'Isabelle SALVUCCI, agent d'animation du Pôle des savoir-faire.</li> <li>• <b>Précise</b> que ce contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008, pour une durée de trois mois et pour un temps hebdomadaire de 17 heures.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : - 8 OCT. 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : 13 OCT. 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 2 Octobre 2008</p> <p>Le Président,</p> <p>José DANIEL</p>

